



# Compte-Rendu de la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration de l'exercice 2018-2019

Association pour l'Union des RezO des Résidences Etudiantes

Samedi 4 mai 2019



## Table des matières

1	Point sur les passations bancaires	2
2	Unification des services en lignes (Netflix, Spotify, ...)	2
3	Cooptations au Conseil d'Administration	3
4	Charte destinée aux personnes disposant des cartes bleus et code proposé par le trésorier et Désignation de leurs porteurs	3
5	Mise à jour du budget prévisionnel par le trésorier	3
6	Remboursement et notes de frais, bilan et rappel	4
7	Assurance locaux et matériel	4
8	Avancement technique présenté par le CT	4
9	Renouvellement du Bureau	4
10	Communication et Charte graphique	5
11	Changement de siège social de l'association	5
12	Discussions avec le CROUS pour la convention foyer	5
13	Points divers	6



Commencé à 18h10

## Présents

### Administrateurs

- Solal "Otthorn" NATHAN (détient la procuration de Antoine VINTACHE)
- Aloys "Volgaar" DUFOUR (détient la procuration d'Arthur GRISEL-DAVY)
- Gabriel "Chirac" DETRAZ (détient la procuration de Léo "Bobby" TRANIER)
- Kévin "F/Poutre" LEVY
- Charles BONNET
- Simon JEANNE (arrivé à 18h30)
- Reda BERRADA (arrivé à 20h)

### Observateurs

- Akram IDOUGHI
- Kevin GUELMI
- Samy HAMMOUTENE
- Pierre CHOT-PLASSOT
- Alexandre "Erdnaxe" IOOSS
- Alexandre "Alex75" FERNANDEZ

### Modalités de vote

Il est rappelé que seuls les membres du conseil d'administration ont droit de vote. Vu les démissions de Georges MARCHMENT et de Samy HAMMOUTENE. Le quorum est respecté.



## 1 Point sur les passations bancaires

Solal (trésorier d'AURORE) fait un point sur les passations bancaires. Un compte principal et 4 sous-compte, ainsi qu'un livret A ont été ouverts au crédit agricole. Les comptes de la pacaterie, fleming et aurore ont été transférés. Emilie du chatelet n'est pas avancée. L'ancienne trésorière s'en occupe normalement.



## 2 Unification des services en lignes (Netflix, Spotify, ...)

Il est proposé de fusionner les comptes Netflix et Spotify entre les résidences. On fusionne Netflix, en revanche pas d'intérêt pour Spotify.

Proposition de IPTV par Alexandre : pour 59 euros/ans, toutes les chaînes sportives. Par contre, pas possible de se connecter à plusieurs, donc les foyers volontaires le prendront. À prendre dans l'enveloppe event.



### **3 Cooptions au Conseil d'Administration**

Suite aux 2 démissions au Conseil d'Administration (George MARCHMENT et Samy HAMOUTENE), 2 postes sont ouvertes aux cooptions.

Akram IDOUGHI (Pacaterie) et Kevin GUELMI (Fleming) font état de leur volonté d'intégrer le CA. Ils sont investis au pôle event, et souhaitent s'investir au CA et/ou au bureau. Akram ne sera pas forcément là à partir d'octobre, mais le mandat du CA actuel expirera à cette date. Kevin lui, ne sait pas si il sera là l'an prochain. Comme Akram, il souhaite se présenter au CA pour gérer l'association.

À l'unanimité (8 votants), Akram IDOUGHI et Kevin GUELMI sont cooptés au conseil d'administration

Arrivée de Simon JEANNE, ce qui porte à 9 le nombre de membres administrateurs présents.



### **4 Charte destinée aux personnes disposant des cartes bleus et code proposé par le trésorier et Désignation de leurs porteurs**

Les nouveaux comptes ont été ouverts au crédit agricole.

Lors de la dernière réunion Bureau, il a été proposé par Solal (Trésorier) et décidé de désigner des porteurs des cartes bleues, et de rédiger une charte qu'ils devront signer.

Solal explique le fonctionnement : le trésorier et le vice-trésorier d'AURORE ont accès à tous les comptes. Par résidence, 1 ou 2 personnes ont des accès trésorerie, uniquement au sous-compte de la résidence, et à la carte bancaire qui lui est faite. Il sera formellement interdit aux porteurs des cartes habilités par le CA de transmettre le code, ou de transmettre la carte de manière temporaire ou non à toute personne tierce, sous peine de sanctions.

Chaque mois, les responsables de la trésorerie devront faire un compte-rendu de leurs actions et des dépenses, au trésorier et au vice-trésorier. Pour les montants de plus de 100 euros, une facture sera exigée. Les tickets de caisse devront être conservés et archivés. Seules les résidences dont les passations bancaires sont achevées (à ce jour La Pacaterie et Fleming) auront les accès sur les nouveaux comptes.

La charte est en annexe.

À l'unanimité (11 votants), la charte est adoptée par le conseil d'administration.

Les personnes candidates pour être porteurs de cartes sont :

- Aloÿs "Volgaar" DUFOUR et Samy HAMOUTENE à Fleming
- Akram IDOUGHI et Kevin LEVY à la Pacaterie

Cette répartition est acceptée à l'unanimité (11 votants) par le conseil d'administration.



### **5 Mise à jour du budget prévisionnel par le trésorier**

Solal présente au CA le budget mis à jour. Beaucoup de charges prévues ont baissé, les frais bancaires, ainsi que le contrat fibre qui baisse de 200 euros/mois. Pas d'autre changement.



## 6 Remboursement et notes de frais, bilan et rappel

Solal rappelle l'existence de la page wiki, les frais engagés pour la représentation sont remboursés sous réserve d'un justificatif et de l'accord du trésorier. La page wiki permet de tracer les remboursements faits, les justificatifs, et l'historique.

<https://wiki.auro.re/administratif:note-de-frais>



## 7 Assurance locaux et matériel

Le nouveau devis est en cours de négociation, Arthur GRISEL-DAVY s'en occupe, mais il n'est pas encore fini. La discussion est reportée au prochain CA; le but est de rationaliser et unifier les contrats d'assurances matériels et locaux.



## 8 Avancement technique présenté par le CT

Kevin LEVY, responsable technique en chef, présente l'avancement : La signature de la convention réseau Crous-Aurore-UPSaclay a pris du retard mais devrait être faite pour le 22 mai. Il est décidé de hâter la signature du contrat uniquement si la date de livraison dépasse le 1er septembre. Chirac ne souhaite pas effectuer d'engagements financiers avant la signature de la convention. Il verra lundi avec le commercial Zayo.

Départs de Akram IDOUGHI et de Kevin GHELMI. Arrivée de Reda BERRADA. Ce qui porte à 10 le nombre de membres administrateurs présents, le quorum reste respecté.



## 9 Renouvellement du Bureau

Le Bureau est renouvelé, afin de remplacer des membres qui ne pouvaient plus être présents. La procédure est décrite à l'article 19 des statuts, une majorité des administrateurs en postes, soit 9 voix, est requise.

La liste candidate au bureau est :

- Président Gabriel DETRAZ
- Vice-président Aloÿs DUFOUR
- Trésorier Solal NATHAN
- Vice-trésorier Kevin GUELMI
- Secrétaire Léo TRANIER
- Vice-secrétaire Reda BERRADA

À l'unanimité (10 votants), la liste proposée devient donc le nouveau bureau.



## 10 Communication et Charte graphique

Le pole communication s'est casse la cheville. A l'heure actuelle il s'agit de Freaky. On lui souhaite un bon retablissement.

Raida s'est occupe de creer le site web, le travail n'est pas encore termine mais le resultat est deja bien. ( <https://www.auro.re> ) L'idee est de pouvoir entre autres annoncer les evenements sur le site web et communiquer sur nos activites

Au niveau Facebook, Freaky a reflechi : plutot une page par residence, afin de promouvoir les activites d'AURORE et ses evenements. Twitter permettrait de faire des annonces. Elle propose egalement une page instagram general pour AURORE, les avis sont partagés, mais Pierre et Shirley pensent que c'est une bonne idee.

Les acces au compte twitter seront communiquees a freaky. Elle se propose d'être le community manager, le CA est d'accord. On decide de creer une page Aurore sur facebook, et d'en distribuer les acces aux membres bureau, pole evenements et pole communication. De maniere generale, les gens qui en ont besoin...

Le community manager devra essayer de centraliser l'information et la rediffuser.

Il faudrait aussi faire des affiches expliquant la transitions, des anciennes associations vers AURORE. Il faudrait egalement preparer les affiches de recrutement pour la rentree. De maniere generale, il faut faire des affiches, banderolles, kakemono et flyers. Pierre et Aloÿs ont quelques idées. Shirley aussi est interessee.



## 11 Changement de siège social de l'association

Suite a une erreur, le siege social indique dans les statuts etait a la Pacaterie. On propose de le deplacer a Fleming, pour en particulier regler le probleme d'acheminement du courrier a l'île.

Proposition : changement de siege social de l'association dans nos statuts « Résidence la Pacaterie 1 Rue du général Duchesne 91400 Orsay » devient « Residence Les Jardins de Fleming, 21 Rue André Maginot, 91400 Orsay »

Le changement de siège social est accepté à l'unanimité (10 votants).



## 12 Discussions avec le CROUS pour la convention foyer

Le texte propose par le CROUS pose un certain nombre de problemes. Le CROUS, dans son bon droit, souhaite pouvoir preter les foyers et locaux communs/associatifs a d'autres associations et personnes qu'AURORE. Cependant, les garanties apportees ne semblent pas suffisantes : en particulier en ce qui concerne le mobilier (canapes, baby foot). Quid des degats occasionnes par des tiers auquel le CROUS aura prete le foyer ?

Il est demande au CROUS d'apporter des garanties sur ces points. D'experience, le mobilier est degrade regulierement (babby foot, ou canapes) par des utilisateurs indelicats, il n'est pas possible d'envisager un pret des locaux avec notre mobilier sans garanties... Quid non plus de la remise en etat des locaux apres utilisation par un tiers, etant entendu que AURORE est elle responsable (via etat des lieux) des locaux, il n'est pas possible qu'elle se retrouve responsable d'un mauvais etat des locaux qui ne serait pas de son fait.

Sur la question de la reservation et de l'application que nous developpons, il n'est pas clair de savoir si les foyers seront pretes sous l'egide ou la responsabilite d'AURORE... ou du CROUS. Aurore est volontaire pour prendre cette responsabilite.

Enfin, la necessite de prevenir a l'avance pour les evenements majeurs peut se comprendre, mais la definition actuelle d'evenements n'est pas suffisamment claire. Pour les ouvertures regulieres des foyers et locaux (le soir, pour les match de foot, etc) ce serait un gros probleme de devoir declarer systematiquement les activites des locaux, le statu quo actuel semble suffisant et permet d'organiser des ouvertures regulieres qui structurent la vie de la residence et des foyers.



### 13 Points divers

F/Poutre et Erdnaxe soumettent l'idée d'un hackerspace/atelier pour les techniciens.

Fin de la réunion à 20h50

Fait à Orsay le 4 mai 2019 :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Détraz', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Gabriel Détraz, Président d'AURORE





## 1 Introduction

L'association AURORE comprends plusieurs postes de trésorerie au vue de sa taille. Ils sont hiérarchisés de la façon suivante :

1. Trésorier générale (exactement un);
2. Vice-Trésorier (au plus un);
3. Trésorier de résidence (au plus deux).

Trésorier général (ou simplement trésorier) et vice-trésorier sont des attributions relative à une association Loi 1901. Les postes de trésorier d'une résidence sont eux définit par ce document et uniquement au sein d'AURORE.

## 2 Charte

### 2.1 Statut

Les trésoriers de résidence sont élus par le conseil d'administration d'AURORE par vote à scrutin plurinominal à un tour à la majorité avec départage à la voie du président en cas de litige. Les trésoriers de résidence ont la responsabilité des achats courant d'un résidence. Au plus deux personnes par résidences peuvent être nommés à ce poste simultanément. De plus il est conseillé que ces personnes soit rattachés à deux pôles différents.

### 2.2 Fonctionnement des sous-comptes

Il existe des comptes bancaires pour chaque résidence, en plus du compte courant d'AURORE et du livret A. Ces comptes possède des libellés au nom de chacune des résidences et une carte de paiement associé. Ces comptes bancaires ne disposent que d'un fond de roulement nécessaire aux achats mensuels avec un plafond de 1000 €. Ce fond de roulement sert pour le pôle événementiel, le foyer ou en cas d'urgence.

### 2.3 Droit

Pour pouvoir effectuer leurs devoirs, les trésoriers de résidence ont accès à des moyens de paiements mis à disposition par la trésorier de l'association (notamment les cartes de paiement). Le code de chaque carte de paiement sera remis en même temps que l'accès à la fonction de trésorier de résidence.

## 2.4 Devoir

Le code de chaque carte de paiement est confidentiel et ne doit en aucun cas, et sous aucune circonstance, être connu par d'autres personnes que celles expressément habilitées par le trésorier. Tout manquement à cette règle entraînera de sévères sanctions.

Les trésoriers de résidences devront tenir les comptes de tous les achats effectués au nom d'AURORE. Un compte rendu sous le format `csv` devra être fourni à minima une fois par mois au trésorier. Le compte rendu doit contenir l'ensemble de toutes les dépenses depuis le dernier compte rendu. Il doit être accompagné de l'ensemble des tickets de caisse et factures numérisés. Une facture est obligatoire au delà de 100 € d'achat. Le compte rendu doit tenir compte de la raison de l'achat ainsi que du budget dans lequel celui-ci est prélevé parmi les trois possibles :

- Pôle événement;
- Foyer;
- Urgence.

De plus chaque trésorier de résidence doit recevoir une formation aux outils et usages recommandés par le trésorier. Cette formation est dispensée par le trésorier de l'association à une date fixée au plus un mois après l'élection d'un trésorier de résidence.

## 2.5 Sanctions

En cas de non respect de la charte par un membre l'ayant signée :

- retrait de ses attributions de trésorier de résidence;
- sanctions supplémentaires votés par le conseil d'administration d'AURORE pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale de l'association.

Dans le cas où le délit est de l'ordre pénal (malversation, détournement des fonds de l'association, etc...) des poursuites judiciaires peuvent être engagées.

# 3 Acceptation de la charte

## 3.1 Trésorier de résidence

Je soussigné, ....., a lu et approuvé cette charte et m'engage à la respecter en son intégralité dans l'exercice de ma fonction de trésorier de résidence d'AURORE.

Fait en date du :

À :

Signature :

Signature du trésorier :